



Université  
**BORDEAUX  
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2023/16

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 AVRIL 2023

### DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION D'UN ADDITIF À LA CAMPAGNE D'EMPLOIS 2023 EN VUE DE L'OUVERTURE AU RECRUTEMENT AU FIL DE L'EAU EN 2023 D'UN POSTE DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES (MCF)

➔ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 28 avril 2023 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3,*

*Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984,*

*Vu la délibération CA2022/53 du 16 décembre 2022 relative à la campagne d'emplois 2023 de l'Université*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Vu les avis rendus respectivement par le comité social d'administration et le conseil académique de l'université,*

➤ *Entendu l'exposé de Monsieur le président d'université,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ **APPROUVE** l'additif à la campagne d'emplois 2023 de l'université, telle que présentée en document ci-joint à la présente délibération.

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 28/03/2023.*

Membres présents	20
Membres représentés	09
Abstention (s)	0
Votants	29
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Le Président

  
Lionel LARRÉ.  
PRÉSIDENCE

5 MAI 2023

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

4 MAI 2023